



Accident de travail et faute inexcusable de l'employeur

Par **viddha**, le **14/06/2013 à 13:37**

Bonjour, mon histoire est un peu compliqué donc je vais essayer d'être le plus clair possible.
En décembre 2008
j'ai été appelé par une entreprise intérimaire pour un contrat d'un mois avec jour d'essai dans une entreprise de métallerie, lors de mon entrée dans l'entreprise je ne savais pas qu'elle poste j'allais avoir, donc a mon arrivé le chef du poste me dit de venir pour aller me changer et me donner une cote de travail. cette cote de travail été la seule qui rester et cette cote été déchirée au niveau de la manche gauche(du poignet jusqu'à milieu de l'avant bras. Je lui fait remarqué mais il me dit que c'est la seule qui reste donc qu'il fallait que je me débrouille avec le temps peut être qu'une autre soit disponible. Donc toute la semaine j'ai travaillé avec cette cote de travail qu'il fallait que je scotch tous les jours pour pas que la manche pende. Une semaine se passe et donc le samedi matin(samedi matin car une commande est a finir rapidement donc peu de temps pour la faire) j'étais en train de percer une barre métallique, main en haut a gauche de la barre et du trou que je percé pour tenir la barre et avoir un appuie, et au fur et a mesure que je percé je me suis pas rendu compte que la manche de la cote été en train de se détacher avec le scotch et quand j'ai sorti le foret du trou de la barre, en fin de cycle la perceuse s'est enroulé autour de la manche pendante et me blessant en me perçant le poignet.. comme le foret a touché l'artère le sang commence a couler, panique le chef a deux pas de moi arrive fait un point de compression et fait appelé le samu d'urgences... le samu et la avec les pompiers, je suis donc amené a l'hôpital en ambulance des pompiers, je précise qu'aucun gendarmes n'est la pour constater... donc 6 mois a 1 ans après je suis toujours en accident de travail, aucune enquêtes n'est faites depuis ni d'inspection du travail, ni cpam..donc je me fais aider a ce moment la par une association handicapés qui me dit que je dois porter plainte a la gendarmerie, ce que fais deux fois et les deux fois refusés a la gendarmerie, donc on me dit d'écrire au procureur. cette fois ci c'est accepté et un gendarme vient a mon domicile pour que je témoigne a la gendarmerie.... plusieurs mois se passe et donc je reçois un papier du procureur, comme quoi la plainte contre x dossier est classé sans suite alors que j'avais porté plainte contre l'entreprise qui m'avait donné la cote de travail et donc que l'enquête n'a rien donnée.... Donc plusieurs mois après car un peu perdu avec tout ça je demande l'avis d'un avocat qui me dit assez rapidement que mon dossier est vide et que l'enquête n'a rien apporté et qu'il n y pas

de preuve par rapport a ma cote et mon accident et ceux des le premier rendez vous.....j'avoue je suis dégouté et je me résigne a ne plus rien faire.. Jusqu'à l'année d'après ou je me dis mais merde c'est pas possible que la justice soit comme ça. je précise que 3 personnes étaient témoin de la cote, le chef, monsieur H et monsieur A. le chef et monsieur H m'avait donné tous les deux la cote dans les vestiaires et vue travaillé avec. et monsieur A juste vue travaillé avec puisque c'est lui qui m'a formé sur le poste le plus avec monsieur H . Donc je décide d'appelé monsieur A et le chef, les seules personne dont j'ai réussi a avoir les numéros de téléphone. donc je joint monsieur A , je décide d'enregistrer la conversation téléphonique.alors lui et je pense gêner de mon appel et au fur et a mesure commence a parler qu'il a effectivement vue la cote déchirée la semaine, il dit aussi avoir reçu comme d'autres certaines pressions pour ne rien dire et encore mieux que lors de l'enquête de gendarmerie il dit avoir entendu monsieur H dire a un gendarme qu'il avait bien vue la cote déchirée et le gendarme aurait répondu que dans ce cas j'aurais pas du accepter la cote de travail....par contre il ne veut pas témoigner en ma faveur, alors la je tombe de haut a entendre ça, j'essaie de joindre le chef qui lui hausse la voix en disant que je voulais que la tune et qu'il ne témoignera de rien....donc cela fait deux ans que j'ai cette enregistrement et ne sait pas quoi faire du tout...8% étant donné que le médecin qui a donné ce taux m'a testé sur 5 minute avec essaie pince pour voir la force etc... alors que c'est au bout de plus de temps que ma main et poignet se fatigue et que je ne peux effectué de tache dur, la personne qui s'occupait de moi dans l'association est juriste mais il a oublié d'envoyer une lettre comme quoi je n'étais pas d'accord avec ce taux puisque il fallait l'envoyer dans le mois.....donc foutu... Aujourd'hui je suis au rsa, je n'ai pas de diplôme et je ne peux pas porter de charge de plus de 5 a 10kilo et je peux pas faire de mouvement répétitif...je suis quelqu'un d'honnête mais l'honnêteté ne paye pas la preuve...car je n'ai jamais voulu exagéré les choses.... l'histoire est un peu longue...quelle est votre avis, il y a quelques mois j'ai reçu un papier de la cpam me disant que le dossier était encore ouvert au niveau de la faut inexcusable et eux n'ont pas de preuve puisqu'ils peuvent prendre décision qui si il y avait preuve dans ma plainte....donc je vous remercie d'avance déjà d'avoir lu et peut être pouvez vous m'aider ou donnez conseil. Merci d'avance